

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT – SECTION SPORTIVE
SCOLAIRE NATATION 2022-2025**

ENTRE :

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Établissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public situé dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à FEURS (Loire) 13 avenue Jean Jaurès 42110 FEURS, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

ET :

La section sportive natation du collège le palais représenté par M. DUCRAY Boris 3 allée du château 42110 FEURS

L'association Aqua Club Forézien représentée par M. MILLEFIORI Aurélien située à la maison de la commune 11 rue Gambetta 42110 FEURS

Le Comité de Natation de la Loire représenté par M. BENEVENT Jacky situé maison des sports 4 rue des 3 meules BP90144 42012 SAINT ETIENNE cedex 02

Ci-après dénommées les parties,

Article 1 : Modification de l'aménagement des horaires et des séances d'entraînement

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de la modification des horaires des séances d'entraînement ainsi que des groupes accueillis à la piscine.

La CC Forez-Est s'engage à accueillir les élèves de 11h30 à 12h45 (horaires bassins) le mardi et le vendredi sous réserve de personnel suffisant.

Les entraînements de la section auront lieu pour l'année scolaire 2024-2025 :

-Pour le groupe 4^{ème}/3^{ème} :

Le mardi et le vendredi de 11h30 à 12h45.

Les séances d'EPS auront lieu :

Pour le groupe 4^{ème}/3^{ème} :

4[°]1 jeudi de 10h à 12h et lundi de 11h à 15h.

3[°]1 lundi de 11h à 12h et mercredi de 10h à 12h.

Article 2 : Modification de l'encadrement de la section sportive

Cet avenant a également pour objet de préciser l'encadrement de ladite section sportive, côté CC Forez-Est ainsi que les missions exercées par les éducateurs, dans ce cadre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241010-182-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réservation par le préfet : 10/10/2024

L'encadrement de la section est assuré par les éducateurs de Forez Aquatic titulaires du BEESAN ou du BPJEEPSAAN. Ils sont en charge des missions suivantes :

Entraînement des élèves de la section natation.
Planification hebdomadaire des séances
Relation avec les différents partenaires (Collège le Palais, CLN, ACF)
Evaluation des élèves de la section

Les éducateurs pourront si les nécessités de service le permettent et après autorisation de l'autorité territoriale accompagner les élèves pour des sorties exceptionnelles.

Pour l'année scolaire 2024-2025 Tom BARTHOLOMOT et Aurélien SOTILLE sont les intervenants de ladite section.

Article 3 : contenu de la convention

Précision est ici faite que tous les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à FEURS (Loire)
Le



Le chef d'établissement
Collège Le Palais
M Boris DUCRAY



Le président du comité
de la natation de la Loire
M Jacky BENEVENT



Le président de
Forez-Est
M Pierre VERICEL



Le président du club
Aqua Club Forézien
M Aurélien MILLEFIORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241010-182-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024